

TERRITOIRE  
DU

USUMBURA, le 5 décembre

RUANDA-URUNDI

N° 10376 /A.O.

(Rappeler dans la réponse la date et le numéro)

Réponse au n° .....

du .....

Annexe

OBJET:

Indemnités 1948 pour personnel  
Territorial.-  
-----

Ruhengeri



4708

Monsieur l'Administrateur Territorial, (TOU)

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire parvenir au début du mois de janvier 1948, les demandes d'indemnités pour emploi:

A - de moyens de locomotion mécaniques privés.

Vous grouperez éventuellement les demandes de vos adjoints et la vôtre de manière à avoir un plan d'ensemble des besoins du Territoire.

Les demandes mentionneront le kilométrage sollicité, le moyen de locomotion et ses caractéristiques (marque, puissance en C.V., type de la carrosserie etc.)

Le kilométrage sollicité doit être soigneusement étudié et calculé raisonnablement compte tenu que l'obligation de réels séjours en milieux indigènes devra, en 1948, se substituer à la pratique, des voyages en étoile et des "aller retour", pratique plus ou moins tolérée jusqu'ici en raison d'effectifs territoriaux déficitaires. Il n'en sera plus de même au cours de 1948, les effectifs devant être renforcés.

B - de machines à écrire personnelles.

Les demandes seront également groupées et l'inventaire des machines "Colonie" joint.

Pour le Gouverneur en voyage,  
Le Commissaire Provincial, M. DE RYCK,

A Monsieur l'Administrateur  
Territorial  
à RUHENGERRI.-  
=====